

PRIX DE VENTE PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENT

TYPOLOGIE	SURFACES EN M ²	TOTAL LOGEMENTS	PRIX UNITAIRE DE VENTE (F CFA)	FRAIS DE NOTAIRE (F CFA)	FRAIS DE COMMERCIALISATION (F CFA)	COÛT DE REVIENT DU LOGEMENT (F CFA)
3% du prix unitaire de vente						
1 APPARTEMENT DUPLEX - Type A	133	25	258 750 000	16 815 926	9 159 750	284 725 676
2 APPARTEMENT DUPLEX - Type B**	136	7	275 625 000	17 686 789	9 757 125	303 068 914
3 APPARTEMENT DUPLEX - Type B*	136	4	292 500 000	18 564 289	10 354 500	321 418 789
4 APPARTEMENT F2 - Type A	32	17	67 500 000	5 329 226	2 389 500	75 218 726
5 APPARTEMENT F2 - Type B	58	1	100 125 000	7 141 601	3 544 425	110 811 026
6 APPARTEMENT F2 - Type C	40	2	76 500 000	5 793 851	2 708 100	85 001 951
7 APPARTEMENT F2 - Type D	49	3	89 437 500	6 466 601	3 166 088	99 070 189
8 APPARTEMENT F2 - Type E	51	1	90 562 500	6 657 851	3 205 913	100 426 264
9 APPARTEMENT F2 - Type F	46	2	79 875 000	5 955 851	2 827 575	88 658 426
10 APPARTEMENT F2 - Type G	41	1	74 250 000	5 676 851	2 628 450	82 555 301
11 APPARTEMENT F2 - Type H*	51	1	90 000 000	6 628 601	3 186 000	99 814 601
12 APPARTEMENT F3 - Type A	104	6	175 500 000	11 625 289	6 212 700	193 337 989
13 APPARTEMENT F3 - Type B	77	13	146 250 000	10 117 789	5 177 250	161 545 039
14 APPARTEMENT F3 - Type B'	77	1	151 875 000	10 280 138	5 376 375	167 531 513
15 APPARTEMENT F3 - Type C	106	1	183 375 000	12 034 789	6 491 475	201 901 264
16 APPARTEMENT F4 - Type A	87	27	160 312 500	10 916 426	5 675 063	176 903 989
17 APPARTEMENT F4 - Type A1 - RDC	83	9	155 250 000	10 653 176	5 495 850	171 399 026
18 APPARTEMENT F4 - Type A2 - Etage	88	18	163 125 000	11 062 676	5 774 625	179 962 301
19 APPARTEMENT F4 - Type B	113	2	191 812 500	12 687 176	6 790 163	211 289 839
20 APPARTEMENT F4 - Type B*	113	6	216 000 000	13 944 926	7 646 400	237 591 326
21 APPARTEMENT F4 - Type B**	113	1	221 625 000	14 318 663	7 845 525	243 789 188
22 APPARTEMENT F4 - Type C	112	29	191 812 500	12 687 176	6 790 163	211 289 839
23 APPARTEMENT F4 - Type C'	112	4	197 437 500	12 918 206	6 989 288	217 344 994
24 APPARTEMENT F4 - Type D*	105	5	199 125 000	13 067 426	7 049 025	219 241 451
25 APPARTEMENT F4 - Type E*	122	4	233 437 500	14 871 589	8 263 688	256 572 776
26 APPARTEMENT F4 - Type F*	171	3	326 250 000	20 208 926	11 549 250	358 008 176
27 APPARTEMENT F4 - Type G	114	5	198 562 500	13 038 176	7 029 113	218 629 789
28 APPARTEMENT F4 - Type H	111	6	195 187 500	12 862 676	6 909 638	214 959 814
29 APPARTEMENT F5	127	22	216 562 500	13 980 814	7 666 313	238 209 626
TOTAL		226				

* Logement avec vue sur la baie d'Abatta // ** Duplex avec vue sur les voies du complexe

ABATTA VILLAGE - CONDITIONS DE VENTE LE MODE OPERATOIRE

1 - LE REGLEMENT DU PRIX DE VENTE

Le règlement du dépôt de garantie (soit 10% du prix de vente) est effectué à la signature du contrat de réservation ; il est suivi du règlement du solde à la signature de l'acte notarié de vente, qui intervient dans un délai de 3 à 5 mois après la signature du contrat de réservation. Toutes les sommes versées par le client sont déposées dans un compte séquestre rémunéré au profit du client.

2 - LE COMPTE SEQUESTRE

Dans le cadre du projet, il est ouvert un compte séquestre général au nom de Koffi & Diabaté Développement dans les livres de la BNI.

A partir de ce compte séquestre qui reçoit la totalité du prix de vente - au plus tard, à la signature de l'acte notarié - des décaissements sont opérés en fonction de l'avancement des travaux, selon un planning prévu dans la convention de mise sous séquestre et dans le contrat de vente.

Calendrier des décaissements

Les décaissements se feront au rythme suivant :

10 % à la signature du contrat de réservation (acquis en cas de désistement, cf. Article 25 de la loi n°99-478 du 02 août 1999 portant organisation de la vente d'immeuble à construire) ;

- 10 % à l'achèvement des fondations ;
- 15 % à l'achèvement de la moitié du gros œuvre ;
- 20 % à l'achèvement du gros œuvre ;
- 5 % à la mise hors d'eau ;
- 20 % à l'achèvement du revêtement ;
- 15 % à l'achèvement des travaux ;
- 5 % à la livraison des logements.

3 - LA RESERVATION

La première étape du processus de réservation est celle de la souscription au programme via le choix de la typologie de logement et le règlement des frais de dossier (à hauteur de 250 000 F CFA non remboursables).

- S'ensuit la réservation, formalisée à travers le règlement du dépôt de garantie, soit 10% du prix de vente du logement, sécurisant le choix d'emplacement de la typologie de logement choisie.

A cela s'ajoutera le règlement des frais de commercialisation (soit 50% à la réservation et 50% lors du règlement du solde du prix de vente du lot acquis).

N.B. Après la phase d'achèvement des fondations, en plus du dépôt de garantie, le montant dû à la réservation inclura un apport proportionnel au taux d'avancement des travaux de construction (cf. Point 2 - Compte séquestre / Calendrier des décaissements).

4 - LA CONVENTION DE MISE SOUS SEQUESTRE

Elle intervient en même temps que la signature du contrat de réservation.

5 - LE REGLEMENT DU SOLDE ET LA SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE DE VENTE

Cette dernière étape intervient dans un délai de 3 à 5 mois après la signature du contrat de réservation. Le client verse dans le sous-compte séquestre, partiellement ou en totalité, le solde du prix de vente, selon qu'il finance ou non son acquisition en propre. **Lorsqu'il finance son acquisition via une banque, le client doit produire les justificatifs qui attestent que sa banque s'engage à effectuer les règlements selon le plan de décaissement prévu au contrat de vente.**

6 - LES REGLEMENTS

Par chèque tiré sur une banque ivoirienne ou par virement en faveur de Koffi & Diabaté Développement dans le compte séquestre ouvert dans les livres de la BNI.